

Conclusions de l'application d'un prix progressif :

- De grandes inégalités fonction :
 - De la typologie de l'habitat entre individuel et collectif ;
 - De la composition du ménage ;
 - Des revenus ;
 - Du mode de gestion de l'eau (individualisation du comptage ou non).
- Des effets paradoxaux et pervers :
 - Globalement le prix moyen est plus faible pour l'habitat individuel comparé à l'habitat collectif ;
 - En habitat individuel, la personne seule va payer proportionnellement moins cher qu'un ménage composé de plusieurs personnes ;
 - En habitat collectif, sans comptage, on constate que la consommation moyenne par personne est supérieure et la responsabilité individuelle disparaît ;
 - En habitat collectif les prix sont totalement disparates et injustes : pour un logement identique, notamment en l'absence d'individualisation du comptage, en pouvant faire payer un prix moyen double à une personne seule par rapport à un couple !
- Les causes de ces inégalités et de ces effets :
 - La facturation se fait à la « tête » du compteur du distributeur : quel que soit le type de l'habitat, individuel ou collectif, le distributeur n'installe qu'un seul compteur !
 - Ainsi une copropriété de 500 logements est considérée comme UN client, au même titre qu'un ménage vivant dans une maison individuelle sur le principe qu'UN compteur = UN client;
 - La déconnection de la facture par rapport à sa consommation réelle génère des surconsommations et une irresponsabilité individuelle de l'utilisateur ;
 - Les inégalités dans une copropriété sont énormes sans l'individualisation du comptage ;
 - La composition du ménage n'est pas prise en compte ;
 - Les revenus du ménage ne sont pas pris en compte, les plus démunis ne sont pas ciblés.
- Les moyens pour rendre ce système de tarification par palier plus juste :
 - L'individualisation du comptage directement par le distributeur comme pour les autres fluides (électricité et gaz)
 - Facile à mettre en œuvre dans les immeubles pourvus de colonnes techniques ;
 - Plus difficile et plus coûteuse dans les autres immeubles car un règlement de la CUB impose, à l'heure actuelle, une vanne extérieure pour chaque appartement accessible des parties communes.
 - La prise en compte de la composition et des revenus des ménages est impossible sauf à mettre en place un système :
 - Complexe faisant du prix de l'eau une véritable « usine à gaz » ;
 - Supposant une connaissance précise, vérifiable et exacte de la composition et, surtout, de tous les revenus des ménages qui ne sont connus, par voie déclarative, que l'année suivante ;
 - Connectant des fichiers des administrations comportant des données personnelles qui doivent rester confidentielles ;
 - Disproportionné par rapport aux enjeux sans pour autant cibler les plus démunis.